POUR TOUTE PERSONNE ENGAGÉE DANS LA VIE ACTIVE

... POUR OBTENIR UNE CERTIFICATION ET ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT

VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

UNE CERTIFICATION DE L'EXPÉRIENCE

VAE

- Faire reconnaître son expérience et ses compétences
- Obtenir une certification officielle (diplôme ou titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle)
- Accéder à une promotion
- Changer plus facilement d'emploi
- Accéder à une formation supérieure ou se présenter à un concours

LA VAE EN PRATIQUE

UN DROIT OUVERT À TOUTE PERSONNE SANS CONDITION DE STATUT, DE NIVEAU DE FORMATION OU DE QUALIFICATION

1 AN D'EXPÉRIENCE MINIMUM

0-99 ANS PAS DE CONDITION D'ÂGE

TOUTES NATIONALITÉS

UNE DÉMARCHE EXIGEANTE

LA CERTIFICATION OBTENUE EST LA MÊME QUE CELLE ACQUISE PAR UNE FORMATION QUALIFIANTE. ELLE NÉCESSITE IMPLICATION ET MOTIVATION DURANT SIX À DOUZE MOIS

INFOS
- RNCP
- CENTRE DE CONSEIL SUR LA VAE
- ORGANISMES - CFT

TROUVER LA CERTIFICATION QUI CORRESPOND À SON EXPÉRIENCE

CONSTITUER UN DOSSIER ET LE DÉPOSER AUPRÈS DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR

L'ORGANISME CERTIFICATEUR PEUT PROPOSER UNE AIDE GRATUITE POUR CONSTITUER LE DOSSIER

SI LE DOSSIER EST RECEVABLE, DÉCRIRE SES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DANS SON DOSSIER DE VALIDATION

SE FAIRE AIDER EN CAS DE BESOIN

RETROUVEZ LES CONTACTS UTILES SUR WWW.VAE.GOUV.FR

ORGANISME CERTIFICATEUR

TRANSMETTRE SON DOSSIER DE VALIDATION À L'ORGANISME CERTIFICATEUR POUR ÉVALUATION PAR LE JURY

S'ENTRETENIR AVEC UN JURY QUI VÉRIFIE QUE LES ACQUIS CORRESPONDENT AUX APTITUDES, CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DU DIPLÔME ENVISAGÉ

RECEVOIR PAR COURRIER LA DÉCISION DU JURY : VALIDATION TOTALE, VALIDATION PARTIELLE, REFUS DE VALIDATION

EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE,
SUIVRE LA RECOMMANDATION DU JURY POUR OBTENIR LA VALIDATION TOTALE

LE FINANCEMENT

LES TARIFS ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT VARIENT EN FONCTION DU STATUT

- POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

  COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF), RÉGION, PÔLE EMPLOI

- POUR LES SALARIÉS :

  COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF),
  EMPLOYEUR, OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO)
  POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

CONTACTS

STRUCTURES DÉLIVRANT UNE INFORMATION OU UN CONSEIL SUR LA VAE

- CENTRE DE CONSEIL SUR LA VAE (POINT RELAIS CONSEIL) – LISTE SUR VAE
- RÉSEAUX D'OPÉRATEURS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE - CEP (PÔLE EMPLOI, MISSIONS LOCALES, APEC ET CAP EMPLOI)
- MINISTÈRES OU ORGANISMES CERTIFICATEURS.